

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SEANCE DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021 à 17H30

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre, à dix-sept heures trente minutes, le Conseil d'administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre NIVET, Président du CCAS.

Présents :

Jean-Pierre NIVET Président, Eléonore SEGARD Vice-Présidente, Dominique PERRU, Gaëlle LAGNAUD, Bérangère GILLE, Suzana SABINO, Jean-Marie ALQUIER.

Absente représentée

Annie MENEAU (procuration à Bérangère GILLE)

Absente excusée :

Marilyn MARECHAL

Secrétaire de séance :

Bérangère GILLE

Date de la convocation **2 novembre 2021**

Date d'affichage **2 novembre 2021**

Membres en exercice **9**

Membres présents **7**

Pouvoir **1**

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance

ORDRE DU JOUR

- I. Adhésion au groupement de commande Inter-CCAS pour la réalisation d'une Analyse des Besoins Sociaux.
- II. Questions et communications diverses

I. ADHESION DU CCAS D'ANGOULINS AU GROUPEMENT DE COMMANDE INTER-CCAS MIS EN PLACE SUR LES 28 COMMUNES DE L'AGGLOMERATION ROCHELaise

Dans le cadre de la démarche entreprise par les Centres Communaux d'Action Sociale des 28 communes membres de la Communauté d'Agglomération Rochelaise pour la réalisation d'une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) à l'échelle de l'agglomération, il est proposé au Conseil d'Administration d'adhérer au groupement de commande inter-CCAS, sur la base du cahier des charges joint en annexe à la présente délibération, afin de lancer une consultation pour retenir un prestataire chargé de réaliser une ABS à l'échelle des 28 communes de l'agglomération rochelaise.

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, :

- **VALIDE** le cahier des charges d'analyse des besoins sociaux
- **AUTORISE** la signature de convention de groupement de commande inter-CCAS.
- **RESERVE** la décision de valider la commande au regard du coût final du projet à la charge de chaque commune subvention déduite.

II. PRISES EN CHARGE EXCEPTIONNELLES FRAIS DE SCOLARITE ET PERISCOLAIRE

Une famille de réfugiés domiciliée depuis 3 ans à Angoulins, dans le cadre de la convention relative à l'accueil des migrants établie entre la préfecture, la commune d'Angoulins et l'association Altéa Cabestan, a été dernièrement déboutée.

La famille composée de 6 personnes (2 adultes et 4 enfants) et aujourd'hui hébergée par le 115 dans un hôtel de la commune et 2 des enfants sont toujours scolarisés à Angoulins.

La famille sans ressource, sollicite le CCAS pour la prise en charge des factures de restauration scolaire, du temps d'activités périscolaire et de l'accueil en centre de loisirs Angoul'Loisirs.

Le Conseil d'administration après avoir délibéré, et dans l'intérêt des enfants scolarisé à Angoulins décide de :

- **PRENDRE EN CHARGE** la restauration scolaire tarifé au quotient familial inférieur à 500 soit 1€ le repas.
- **PRENDRE EN CHARGE** les temps d'activité périscolaires des 2 enfants soit 15€
- **PRENDRE EN CHARGE** les frais d'accueil en centre de loisirs à hauteur de 50% de la période des petites vacances sur présentation préalable d'un devis.

Ce droit s'appliquera jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021/2022. Toute autre demande sera étudiée en conseil d'administration sur présentation d'un dossier de demande d'aide facultative.

Il est noté que la famille bénéficie de la distribution alimentaire.

Le CCAS souhaite dans la mesure du possible privilégier la coopération avec d'autres organisations dans le soutien de situations complexes. Il est décidé de voir si

Un livret blanc sur le grand âge et le revenu des jeunes sera transmis à tous les adhérents.

Le CCAS d'Angoulins participe activement à l'interCCAS et souhaite participer activement à l'UDCCAS. Des groupes de travail ont été créés sur différentes thématiques. Il est proposé aux administrateurs de participer à ces instances et à ces groupes en binôme/trinôme avec un adjoint (Dominique Perru ou Eléonore Ségard).

UDCCAS : Bérengère Gille

InterCCAS et Groupe de travail Service à domicile : Gaëlle Lagnaud et Jean-Marie Alquier

InterCCAS et Groupe de travail Logement : Annie Meneau

4. Clôture du Plan canicule

Le CCAS est informé que le plan canicule, qui mobilise une vingtaine de bénévoles, est clôt. Les conditions météo n'ont pas nécessité de le déclencher cette année (pour rappel : déclenchement par la préfecture).

Il est précisé qu'une meilleure communication doit être faite les années à venir sur ce plan aussi bien à l'attention des bénévoles que des personnes inscrites sur le registre.

5. Repas des aînés

Le repas des aînés, intitulé Déjeunons ensemble, est prévu le 21 novembre. Un point sur l'organisation est fait. Il est souligné qu'un petit groupe de travail composé d'administrateurs du CCAS et de représentants d'associations de seniors a été constitué pour organiser cet événement.

La participation active de Renc'arts (fabrication de menus) est appréciée.

Mr le Maire invite les administrateurs du CCAS à participer au repas.

Il est précisé qu'au vu de cet événement de fin d'année, convivial, dédié aux seniors, il n'y aura pas de colis de Noël. Les bénévoles suivant des personnes isolées vont être sensibilisés par mail pour reparler aux personnes qu'ils suivent de ce repas.

6. Conférence des financeurs

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie est l'un des dispositifs phare de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

Cadre de gouvernance et d'élaboration d'une stratégie territoriale, la conférence départementale des financeurs a pour mission de définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention, en complément des prestations légales ou réglementaires, et un programme coordonné de financement de l'habitat inclusif.

un partenariat est envisageable avec le Secours catholique pour compléter l'aide apportée à cette famille sur d'autres volets (ex : transports).

III. QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

1. Ville Amie des Aînés

Madame Ségard, informe les membres du CCAS de la relance du Pôle Social rue St Gilles. Deux nouvelles permanences sont ouvertes :

- Une Conseillère numérique de la CDA pour accompagner gratuitement dans les démarches et activités quotidiennes du numérique les novices et les aider à maîtriser leurs appareils.
- Une coordonnatrice autonomie du département pour accompagner les personnes âgées ou proche aidant dans leurs démarches de maintien à domicile ou de placement.

2. Banque alimentaire

Monsieur Perru, présente un point de situation de la banque alimentaire. Actuellement 27 familles bénéficient de la distribution de colis alimentaire ce qui représente 50 parts. La collecte d'automne de la Banque alimentaire aura lieu les 26 et 27 novembre.

Un atelier EDF solidarité sera proposé aux bénéficiaires le 17 décembre salle Jean Monnet. Un atelier ludique sur les éco-gestes intitulé « le code de l'énergie ». L'objectif est de donner de l'information et faire découvrir des gestes simples, pour permettre de mieux maîtriser sa consommation d'énergie dans le but de réduire le montant de ses factures d'électricité, de gaz et d'eau.

Le « Petit journal » mis en place par Monsieur Perru est apprécié des bénéficiaires. Un partenariat avec l'association d'Aide à l'emploi permet d'annoncer leurs offres d'emploi. L'association proposera également le 26 novembre un atelier avec le Pôle Emploi, salle Jean Monnet.

Un administrateur souhaite soulever un point concernant la fin d'attribution de la distribution alimentaire en cas de changement de situation (ex : le fait de retrouver un travail). Le CA s'accorde sur le fait qu'une période transitoire doit être proposée afin d'accompagner progressivement la personne dans sa nouvelle autonomie.

3. AG UDCCAS 17

L'objectif de cette assemblée avait pour but de relancer la dynamique de L'Udccas, de revoir la composition de ses instances et ses statuts.

Les adhérents ont procédé au renouvellement des instances dirigeantes de l'UDCCAS en élisant sa Présidence, **Madame CARLIER**, (Adjointe au Maire de Lagord),

L'union départementale compte 48 CCAS dont 19 dans le nord du département. Elle est sous l'égide de l'Union départementale des CCAS qui lui verse chaque année une partie des cotisations des CCAS soit entre 2000 et 2500€.

Dans ce cadre La Conférence des Financeurs de la Charente-Maritime lance chaque année un appel à candidatures pour la mise en place d'actions collectives de prévention des personnes âgées de 60 ans et plus.

La municipalité entend répondre à cet appel à projets. Un groupe de travail issu du CCAS va travailler les prochaines semaines sur ce sujet.

Séance levée à 19h45

Le Président du CCAS,
Jean-Pierre NIVET



